# BELMONT

Recueil des remarques Budget 2023



# Recueil des remarques au budget 2023

# Remarques générales

#### xxx.3011.xx Traitements

- au budget 2023	CHF	4'664'500.00
- au budget 2022 adopté	CHF	4'247'400.00
- augmentation	CHF	417'100.00

Une augmentation générale des traitements est constatée sur les natures xxx.3011.xx. Elle s'explique notamment par la création de postes supplémentaires liés à la réorganisation des directions, un renforcement de l'équipe administrative et celles des structures d'accueil de jour, mais aussi par l'entrée en vigueur de la nouvelle grille salariale.

#### xxx.3120.xx Achats électricité - eau

- au budget 2023	CHF	305'600.00
- au budget 2022 adopté	CHF	139'650.00
- augmentation	CHF	165'950.00

Une augmentation générale du prix d'achat de l'électricité est présente dans les postes xxx.3120.xx. Elle répond à l'augmentation du tarif de l'énergie dicté par le marché.

#### 513.xxx.xx Centre aéré

- au budget 2023	CHF	5'200.00
- au budget 2022 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	5'200.00

Cette augmentation s'explique par la création du service 513 "Centre aéré", lequel comprend l'activité du centre aéré qui a été organisé pour la première fois en août 2022. L'opération sera renouvelée à l'avenir et figure donc au budget. Le montant de CHF 5'200.- représente ici un produit pour la commune.

# Remarques particulières

#### 101 Conseil communal

## 101.3060.00 Indemnisation et remboursement de frais

- au budget 2023	CHF	0.00
- au budget 2022 adopté	CHF	10'000.00
- diminution	CHF	10'000.00

Ne s'agissant pas de frais liés au personnel, ce poste a été déplacé au compte 101.3170.00, ce qui explique la diminution.

18.10.2022 1/13



#### 101.3170.00 Frais de réceptions et de manifestations

- au budget 2023	CHF	8'000.00
- au budget 2022 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	8'000.00

Voir remarque au compte 101.3060.00. En complément, la diminution du montant s'explique par l'application d'une moyenne sur les précédents exercices.

#### 110 Administration

#### 110.3091.00 Frais de formation

- au budget 2023	CHF	32'510.00
- au budget 2022 adopté	CHF	18'300.00
- augmentation	CHF	14'210.00

Cette hausse correspond à la mise au budget de plusieurs formations destinées au personnel communal. Elle inclut notamment une formation en secourisme (8'400.-), des formations continues en informatique (5'000.-) ainsi qu'une formation incendie (2'000.-) et la réalisation du permis M1 (machiniste) d'un membre du personnel pour une valeur de CHF 3'300.-.

## 110.3189.00 Travaux exécutés par des tiers

- au budget 2023	CHF	25'000.00
- au budget 2022 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	25'000.00

Le montant de ce poste comprend l'intervention d'une entreprise externe pour la gestion de nos archives ainsi que celle d'un responsable en santé et sécurité au travail.

## 110.4271.00 Loyers bâtiments patrimoine administratif

- au budget 2023	CHF	20'000.00
- au budget 2022 adopté	CHF	55'500.00
- diminution	CHF	35'500.00
Cette diminution s'explique par le déplacement du produit des loyers provenant		
du Centre de vie enfantine vers le compte 359.2.4271.04	! <u>.</u>	

## 180 Transports publics

## 180.3517.00 Participation déficit trafic régional

- au budget 2023	CHF	349'500.00
- au budget 2022 adopté	CHF	316'450.00
- augmentation	CHF	33'050.00

Cette augmentation découle du projet de déficit communiqué par le Canton. Nous n'avons aucune maîtrise sur cette charge.

18.10.2022 2/13



#### 180.3517.02 Part. déficit TL transports urbains

- au budget 2023	CHF	1'500'000.00
- au budget 2022 adopté	CHF	1'315'000.00
- augmentation	CHF	185'000.00

Cette augmentation découle du projet de déficit communiqué par les transport publics lausannois. Nous n'avons aucune maîtrise sur cette charge.

## 190 Service informatique

#### 190.3185.00 Honoraires et frais d'étude

- au budget 2023	CHF	87'250.00
- au budget 2022 adopté	CHF	68'130.00
- augmentation	CHF	19'120.00

Cette hausse correspond d'une part à l'augmentation de la facture des prestations fournies par le service informatique de la ville de Pully. Le pourcentage de la charge allouée à Belmont a augmenté de par l'augmentation du nombre de postes de travail (31 postes). D'autre part, elle comprends des dépenses liées au support des équipements de sécurité.

#### 190.3189.00 Travaux exécutés par des tiers

- au budget 2023	CHF	122'600.00
- au budget 2022 adopté	CHF	85'900.00
- augmentation	CHF	36'700.00

Cette hausse s'explique par l'ajout au budget de plusieurs frais lié à des développements de nos logiciels métiers, de même que l'ajout de nouveaux outils de traitement des données (Suisse Vote).

#### 220 Service financier

## 220.3223.48 Int. 1.32% emp. Postfinance 2.5 MIOS 12-22

- au budget 2023	CHF	0.00
- au budget 2022 adopté	CHF	22'200.00
- diminution	CHF	22'200.00

Cette diminution s'explique par le remboursement intégral d'un emprunt de 2.5 millions en 2022 qui générait des charges d'intérêts. Cet emprunt n'a pas été renouvelé.

#### 220.4520.00 Participation de collectivités publiques (péréquation)

- au budget 2023	CHF	816'130.00
- au budget 2022 adopté	CHF	726'400.00
- augmentation	CHF	89'730.00

Cette augmentation concerne le retour sur les dépenses thématiques prévus par le Canton en 2023. La base de calcul du Canton est l'année comptable clôturée précédente, à savoir 2021.

18.10.2022 3/13



#### 220.4909.00 Imputation interne d'intérêts

- au budget 2023	CHF	0.00
- au budget 2022 adopté	CHF	218'300.00
- diminution	CHF	218'300.00

Cette diminution s'explique par l'abandon d'inscription aux comptes des imputations internes d'intérêts, lesquelles n'avaient soit aucun impact sur le résultat puisqu'elles figuraient tant en charges qu'en produits, soit parce qu'elles ne correspondaient plus à des actifs mobilisant des fonds étrangers (car amortis entièrement).

## 330 Vignes

#### 330.3146.00 Frais d'entretien et d'exploitation des vignes et forets

- au budget 2023	CHF	34'000.00
- au budget 2022 adopté	CHF	26'000.00
- augmentation	CHF	8'000.00

Cette augmentation correspond au travail de vinification attendue de trois cépages (blanc, rouge et rosé), au lieu de deux habituellement.

#### 350 Bâtiment Pasche

#### 350.3141.00 Frais d'entretien du bâtiment

- au budget 2023	CHF	6'900.00
- au budget 2022 adopté	CHF	1'600.00
- augmentation	CHF	5'300.00

Cette augmentation comprend la pose prévue de stores obscurcissants dans les halls d'entrée du bâtiment (CHF 4'600.-) ainsi que le détartrage du boiler (CHF 700.-).

# 351 Auberge communale

### 351.3124.02 Frais de chauffage (facturés gérance)

- au budget 2023	CHF	8'200.00
- au budget 2022 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	8'200.00

Cette augmentation correspond aux frais globaux de chauffage administrés par la gérance et retenus sur nos produits encaissés. Précédemment, ce montant était déduit des loyers comptabilisés.

#### 351.3141.00 Frais d'entretien du bâtiment

- au budget 2023	CHF	10'110.00
- au budget 2022 adopté	CHF	4'410.00
- augmentation	CHF	5'700.00

Cette augmentation concerne divers points d'entretien ou travaux devenus nécessaires. Il s'agit notamment d'un contrôle OIBT (CHF 2'000.-), du détartrage du boiler (CHF 1800.-) et de la pose de détecteurs de présence pour les lumières du hall (CHF 1750.-). Le solde des variations s'explique par différents travaux mineurs d'une année à l'autre.

18.10.2022 4/13



#### 351.4271.01 Loyers appartement

- au budget 2023	CHF	68'400.00
- au budget 2022 adopté	CHF	91'000.00
- diminution	CHF	22'600.00

Cette diminution s'explique par la séparation des loyers commerciaux et non commerciaux. Le montant diminué a été porté au compte 351.4271.09. Une légère hausse des autres produits attendus explique également la différence avec le montant au compte 351.4271.09.

#### 351.4271.09 Loyers surface commerciale

- au budget 2023	CHF	25'000.00
- au budget 2022 adopté	CHF	0.00
- augmentation.	CHF	25'000.00
Voir commentaire au compte 351.4271.01.		

## 352 Collège

## 352.3909.00 Imputation interne intérêts

- au budget 2023	CHF	0.00
- au budget 2022 adopté	CHF	159'600.00
- diminution	CHF	159'600.00
Voir remarque au compte 220.4909.00.		

## 354.1 Refuge des Bas-Monts

#### 354.1.3116.01 Achats équipements & matériel spécialisé

- au budget 2023	CHF	5'000.00
- au budget 2022 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	5'000.00
Ce poste concerne l'acquisition et la pose d'un défibrillateur accessible depuis		
l'extérieur.		

# 354.4 Refuge Malatête

#### 354.4.3111.00 Achats de mobilier, machines, matériel et équipements

- au budget 2023	CHF	5'900.00
- au budget 2022 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	5'900.00

Ce poste concerne l'acquisition et l'installation d'une table extérieure pour 20 personnes (CHF 4000.-) ainsi que le remplacement de la fontaine présente au refuge (1'900.-).

#### 355 Grande salle

#### 355.3111.00 Achats de mobilier, machines, matériel et équipements

- au budget 2023	CHF	1'350.00
- au budget 2022 adopté	CHF	51'200.00
- diminution	CHF	49'850.00

Cette diminution s'explique par la présence au budget précédent d'un poste important pour le remplacement du matériel audio de la grande salle. Naturellement, cette dépense n'a pas été reconduite en 2023.

18.10.2022 5/13



#### 357 Bâtiment administratif

#### 357.3111.00 Achats de mobilier, machines, matériel et équipements

- au budget 2023	CHF	4'200.00
- au budget 2022 adopté	CHF	2'350.00
- augmentation	CHF	1'850.00

Ce poste comprend le remplacement de la poubelle extérieure par un modèle de type "requin" (CHF 2'400.-), mais également l'achat d'une cave à vin frigorifique (CHF 1'300.-) et l'achat d'ampoules et de néons (CHF 500.-).

## 357.3141.01 Nettoyage du bâtiment par entreprise

- au budget 2023	CHF	17'735.00
- au budget 2022 adopté	CHF	35'000.00
- diminution	CHF	17'265.00

Cette diminution s'explique par la réorganisation des ressources liées aux nettoyages des bâtiments. Une partie des tâches précédemment assurées par une entreprise sera reprise par du personnel communal.

## 358 Salles et terrain sports

#### 358.3141.00 Frais d'entretien du bâtiment

- au budget 2023	CHF	24'430.00
- au budget 2022 adopté	CHF	10'380.00
- augmentation	CHF	14'050.00

Cette augmentation concerne la pose d'un enrobé devant les fenêtres de la salle de rythmique (CHF 8'500.-) mais également des travaux de peintures (CHF 7'500.-) dans les vestiaires de la salle de gym.

#### 359.0 Bâtiment feu-voirie-S.I

## 359.4271.03 Loyers locaux service du feu

- au budget 2023	CHF	0.00
- au budget 2022 adopté	CHF	57'600.00
- diminution	CHF	57'600.00
Cette diminution s'explique par le reclassement du loyer commercial dans le		
compte 359.4271.09.		

#### 359.4271.09 Loyer surface commerciale

- au budget 2023	CHF	57'600.00
- au budget 2022 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	57'600.00
Voir remarque au compte 359.4271.03.		

## 359.2 Burenoz 37 - Moussaillons grands

# 359.2.4271.04 Loyers les Moussaillons

- au budget 2023	CHF	35'500.00
- au budget 2022 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	35'500.00
Voir remarque au compte 110.4271.00.		

18.10.2022 6/13



## 410 Service technique

## 410.3111.00 Achats de mobilier, machines, matériel et équipements

- au budget 2023	CHF	13'300.00
- au budget 2022 adopté	CHF	5'000.00
- augmentation	CHF	8'300.00

Cette augmentation s'explique par l'ajout au budget de vêtements arborant la nouvelle identité visuelle de la commune.

#### 430 Routes

### 430.3142.00 Frais d'entretien (Réseau routier, voirie, etc.)

- au budget 2023	CHF	121'000.00
- au budget 2022 adopté	CHF	144'650.00
- diminution	CHF	23'650.00

Cette diminution s'explique par des travaux d'entretien prévus en 2022 plus importants que ceux portés au présent budget du fait de la rénovation du chemin du Plan et de la route de Burenoz-Chaffeises.

#### 430.3185.00 Honoraires et frais d'études

- au budget 2023	CHF	35'000.00
- au budget 2022 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	35'000.00
Ce poste comprend des frais d'analyse du réseau routier et l'élaboration d'un		
plan d'action y relatif.		

## 430.3311.00 Amortissement ouvrages génie civil

- au budget 2023	CHF	425'300.00
- au budget 2022 adopté	CHF	390'500.00
- augmentation	CHF	34'800.00
Cette augmentation correspond à la prévision de l'amortissement du préavis		
03/2020 (Chemin du Plan).		

#### 431 Voirie

## 431.3114.00 Achats machines, de matériel d'exploitation et d'entretien

- au budget 2023	CHF	29'450.00
- au budget 2022 adopté	CHF	24'800.00
- augmentation	CHF	4'650.00
Cette hausse s'explique par l'acquisition de matériel nécessaire, notamment une		
planteuse à piquets pare-neige (CHF 7'000).		

## 440 Parcs, promenades et cimetière

## 440.3145.00 Entretien des parcs, sentiers et zones de loisirs

- au budget 2023	CHF	31'450.00
- au budget 2022 adopté	CHF	21'450.00
- augmentation	CHF	10'000.00
Cette augmentation concerne le remplacement et la mise	aux normes	des dalles
amortissantes de la place de jeux de la Cure.		

18.10.2022 7/13



## 450 Ordures ménagères et déchets

#### 450.3114.01 Achats matériel d'exploitation

- au budget 2023	CHF	0.00
- au budget 2022 adopté	CHF	11'930.00
- diminution	CHF	11'930.00

Cette diminution s'explique par la centralisation des postes dans le compte 450.3142.01.

#### 450.3142.01 Aménagement et entretien place déchets + chemins

- au budget 2023	CHF	39'050.00
- au budget 2022 adopté	CHF	12'900.00
- augmentation	CHF	26'150.00

Voir remarque au compte 450.3114.01. La différence avec le montant de CHF 11'930.- s'explique par le remplacement prévu d'un container au Chemin de la Cure accompagné d'un lift-o-mat.

## 450.3188.02 Ramassage verre

- au budget 2023	CHF	25'000.00
- au budget 2022 adopté	CHF	35'000.00
- diminution	CHF	10'000.00

Cette diminution s'explique par une estimation basée sur le 1er semestre 2022 plus basse que les précédents exercices.

#### 450.3188.05 Ramassage déchets encombrants

- au budget 2023	CHF	22'000.00
- au budget 2022 adopté	CHF	35'000.00
- diminution	CHF	13'000.00

Cette diminution s'explique par une estimation basée sur le 1er semestre 2022 plus basse que les précédents exercices.

#### 450.4342.01 Taxe au sac (rétrocession)

- au budget 2023	CHF	180'000.00
- au budget 2022 adopté	CHF	215'000.00
- diminution	CHF	35'000.00
Cette diminution s'explique par une estimation basée sur le 1er semestre 2022		

Cette diminution s'explique par une estimation basée sur le 1er semestre 2022 plus basse que les précédents exercices.

#### 450.4354.05 Récupération papier

- au budget 2023	CHF	23'000.00
- au budget 2022 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	23'000.00

Cette augmentation s'explique par le fait que l'activité de récupération du papier donne à nouveau lieu à une rétribution.

18.10.2022 8/13



## 460 Réseau d'égouts

#### 460.3189.01 Travaux exécutes par des tiers - SIGIP

- au budget 2023	CHF	23'000.00
- au budget 2022 adopté	CHF	10'000.00
- augmentation	CHF	13'000.00

L'augmentation par rapport aux années précédentes est provoquée par le relevé et le report sur le système d'information géographique des grilles de route en vue d'une meilleure planification de l'entretien.

## 460.4342.04 Taxes périodiques d'épuration eaux claires

- au budget 2023	CHF	202'300.00
- au budget 2022 adopté	CHF	154'000.00
- augmentation	CHF	48'300.00

Cette augmentation s'explique par la méthode de construction du budget utilisée. Par le passé, la surface selon cadastre était multipliée par un coût unitaire estimé difficile à calibrer. Cette année, le budget a été construit selon une moyenne des trois derniers exercices pour mieux refléter la réalité.

# 511 Unité d'accueil pour écoliers (UAPE)

## 511.3141.01 Nettoyage du bâtiment par entreprise

- au budget 2023	CHF	15'500.00
- au budget 2022 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	15'500.00

Cette augmentation s'explique premièrement par l'externalisation de certaines tâches assurées par du personnel communal jusqu'ici. Ce transfert est lié à la diminution à venir du temps de travail. D'autre part, le cahier des charges de l'entreprise a vu de nouveaux points de nettoyages s'ajouter qui n'étaient pas effectués à ce jour. Il est enfin à noter qu'une augmentation de 2% est prévue sur les tarifs pratiqués par l'entreprise.

#### 511.3185.00 Honoraires et frais d'études

- au budget 2023	CHF	36'000.00
- au budget 2022 adopté	CHF	20'000.00
- augmentation	CHF	16'000.00

Cette augmentation concerne le projet de transfert des structures à la FEJ (Fondation de l'enfance et de la jeunesse). Elle concerne des frais anticipés d'accompagnement pour les aspects juridiques du transfert.

#### 511.4331.01 Participation des parents

- au budget 2023	CHF	481'800.00
- au budget 2022 adopté	CHF	410'000.00
- augmentation	CHE	71'800 00

Cette hausse s'explique par l'augmentation attendue du montant facturé aux parents puisque la structure a vu sa capacité d'accueil augmenter.

18.10.2022 9/13



## 511.4655.01 Participation OFAS

- au budget 2023	CHF	36'000.00
- au budget 2022 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	36'000.00

Ce montant correspond à une subvention spécifique attendue de la part de l'OFAS pour l'élargissement de la capacité d'accueil de la structure.

### 511.4655.02 Participation FAJE ordinaire UAPE

- au budget 2023	CHF	266'400.00
- au budget 2022 adopté	CHF	207'500.00
- augmentation	CHF	58'900.00

Ce montant correspond à une subvention attendue de la part de la FAJE à hauteur de 32 % de la masse salariale pédagogique prévue au budget.

# 520 Enseignement secondaire

## 520.3522.00 Participation aux charges d'enseignement

- au budget 2023	CHF	648'000.00
- au budget 2022 adopté	CHF	629'120.00
- augmentation	CHF	18'880.00
Cette augmentation s'explique par le nombre prévu d'élèves	s qui est	en hausse (+
7 par rapport à 2022).		

# 610 Corps de police et signalisation

## 610.3143.00 Entretien signalisation routière

- au budget 2023	CHF	24'000.00
- au budget 2022 adopté	CHF	3'500.00
- augmentation	CHF	20'500.00

Cette augmentation correspond au frais prévu pour la réfection de la signalisation routière de la rc 773.

## 650 Défense contre l'incendie

#### 650.4356.00 Facturation de services à des tiers

- au budget 2023	CHF	0.00
- au budget 2022 adopté	CHF	15'000.00
- diminution	CHF	15'000.00

Cette diminution des prestations facturées s'explique par la remise du mandat de commune boursière du SDIS à la ville de Pully dès le 1er janvier 2023.

18.10.2022 10/13



#### 710 Service social

#### 710.3659.00 Dons, aides & subventions casuels

- au budget 2023	CHF	12'650.00
- au budget 2022 adopté	CHF	9'200.00
- augmentation	CHF	3'450.00

Cette augmentation s'explique par le reclassement de diverses dépenses depuis le poste 150.3659.00, lequel a alors diminué de CHF 3'400.- entre le budget 2022 et 2023. Ces montants correspondent à divers dons prévus.

## 711.1 Nursery-garderie

#### 711.1.3091.00 Frais de formation

- au budget 2023	CHF	3'000.00
- au budget 2022 adopté	CHF	8'000.00
- diminution	CHF	5'000.00
Cette diminution s'explique par des frais de formation prévus au budget 2022		
qu'il n'a pas été nécessaire de reconduire cette année.		

## 711.1.3111.00 Achats de mobilier, machines, matériel et équipements

- au budget 2023	CHF	7'700.00
- au budget 2022 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	7'700.00
Ce montant correspond à l'acquisition et la pose prévue d'un combi-steamer pour		
la structure d'accueil.		

## 711.1.3141.01 Frais de nettoyage du bâtiment par entreprise

- au budget 2023	CHF	78'100.00
- au budget 2022 adopté	CHF	64'500.00
- augmentation	CHF	13'600.00

Cette augmentation s'explique premièrement par l'externalisation de certaines tâches assurées par du personnel communal jusqu'ici. Ce transfert est lié à la diminution à venir du temps de travail. D'autre part, le cahier des charges de l'entreprise a vu de nouveaux points de nettoyages s'ajouter qui n'étaient pas effectués à ce jour. Il est enfin à noter qu'une augmentation de 2% est prévue sur les tarifs pratiqués par l'entreprise.

#### 711.1.3185.00 Honoraires et frais d'études

- au budget 2023	CHF	36'000.00
- au budget 2022 adopté	CHF	20'000.00
- augmentation	CHF	16'000.00

Cette augmentation concerne le projet de transfert des structures à la FEJ (Fondation de l'enfance et de la jeunesse). Elle concerne des frais d'accompagnement anticipés pour les aspects juridiques du transfert.

18.10.2022 11/13



## 720 Prévoyance sociale

## 720.3515.00 Part. charges Cantonales prévoyance

- au budget 2023	CHF	3'971'890.00
- au budget 2022 adopté	CHF	4'508'440.00
- diminution	CHF	536'550.00

Cette diminution correspond à la baisse prévue par le Canton de notre participation à la Cohésion sociale (PCS).

#### 811 Service des eaux

# 811.4273.01 Location de compteurs d'eau et épuration

- au budget 2023	CHF	454'100.00
- au budget 2022 adopté	CHF	386'000.00
- augmentation	CHF	68'100.00
Cette augmentation attendue des revenus s'explique par une sous évaluation		
des précédents budgets.		

# 820 Service électrique

#### 820.3123.01 Taxes cantonales et fédérales sur l'électricité

- au budget 2023	CHF	361'000.00
- au budget 2022 adopté	CHF	296'500.00
- augmentation	CHF	64'500.00
Cette hausse s'explique par l'augmentation du coût du « service		
système » de Swissgrid.		

#### 820.3123.03 Pertes réseau

- au budget 2023	CHF	44'000.00
- au budget 2022 adopté	CHF	18'000.00
- augmentation	CHF	26'000.00
Cette hausse est corrélée à l'augmentation du coût de l'énergie.		

## 820.3189.02 Gestion administrative du comptage

- au budget 2023	CHF	24'920.00
- au budget 2022 adopté	CHF	48'300.00
- diminution	CHF	23'380.00

Cette diminution s'explique par une réorganisation à Pully, suite à un départ en retraite, qui a permis de diminuer le personnel affecté à cette tâche.

## 820.4273.02 Location compteur électriques

- au budget 2023	CHF	303'000.00
- au budget 2022 adopté	CHF	263'000.00
- augmentation	CHF	40'000.00
Cette hausse s'explique par une estimation du nombre de nouveaux compteurs		
reliés.		

18.10.2022 12/13



# 820.4351.06 Service système

timbre 2023.

- augmentation	0	
augmentation	CHF	34'000.00
- au budget 2022 adopté	CHF	17'000.00
- au budget 2023	CHF	51'000.00

En complément à la remarque du compte 820.3123.01, cette hausse s'explique par la refacturation du « service système » de Swissgrid.

# 820.4351.07 Timbre s/vente d'électricité

- au budget 2023	CHF	837'000.00
- au budget 2022 adopté	CHF	770'000.00
- augmentation	CHF	67'000.00
Cette augmentation est liée à l'estimation des kWh distribue	ės ainsi q	ue le prix du

18.10.2022 13/13